



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 8 octobre 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau de télécommunications à « op d'Burrigplatz » à Huldange à partir du 3 octobre 2024, il y a lieu de porter des restrictions à la circulation;

- **Sur le tronçon de rue à « op Burrigplatz » à Huldange, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, sauf riverains et cyclistes, à partir de mardi 8 octobre 2024 jusqu'à la fin des travaux.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions du Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour le secrétaire

Enlever le « / / 2024 »